



Rapport d'activité 2025

Pôle Protection de l'Enfance

SERVICE DE MESURES D'INVESTIGATION ET DE PROXIMITÉ

33 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
68400 RIEDISHEIM

03.89.46.11.59

1. EDITO
2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
5. RESSOURCES HUMAINES 2025
6. CONCLUSION

1. EDITO

L'année 2025 aura été une année charnière, marquée à la fois par la continuité de l'engagement quotidien auprès des familles et par l'ouverture d'un temps de réflexion stratégique majeur sur le positionnement, les modalités d'intervention et les perspectives d'évolution du dispositif MIP.

Elle aura également été traversée par un événement exceptionnel, avec le dégât des eaux survenu sur le site de Riedisheim à la fin de l'été, rendant les locaux temporairement inutilisables. Cet épisode, fortement déstabilisant sur le plan organisationnel, a néanmoins mis en lumière la capacité de réaction, d'adaptation et de mobilisation collective de l'équipe, permettant d'assurer la continuité des missions dans un contexte fortement contraint. Cette gestion de crise, adossée au déclenchement immédiat du Plan de Continuité de l'Activité, témoigne de la solidité de notre organisation et de l'engagement professionnel au service des familles accompagnées.

La Mesure d'Investigation de Proximité occupe une place singulière dans le paysage de la Protection de l'Enfance du Haut-Rhin. Mesure administrative, elle s'inscrit pleinement dans une logique de prévention, de subsidiarité et de responsabilisation des détenteurs de l'autorité parentale, en offrant un espace d'évaluation, de compréhension et de mise en mouvement des familles. À ce titre, elle constitue un outil structurant de la politique de la protection de l'enfance portée par la Collectivité Européenne d'Alsace, en permettant d'agir précocement, finement et au plus près des réalités familiales.

En 2025, les situations rencontrées ont confirmé la complexité croissante des problématiques familiales, souvent marquées par l'intrication de vulnérabilités sociales, psychiques, éducatives et culturelles. Dans ce contexte, les professionnels du service ont poursuivi leur engagement avec rigueur, créativité et sens clinique, cherchant en permanence à conjuguer exigence méthodologique, respect des personnes et recherche de solutions ajustées. La temporalité contrainte de la MIP impose un travail d'une grande densité, où chaque rencontre devient un espace décisif d'observation, de compréhension et parfois de mobilisation du côté des parents.

La fin d'année a également été marquée par une dynamique de dialogue renforcé avec la Collectivité Européenne d'Alsace, autour des enjeux d'évolution du dispositif. Ce temps d'échange, riche et exigeant, ouvre des perspectives nouvelles quant à la place que la MIP peut continuer d'occuper dans l'architecture territoriale de la Protection de l'Enfance : un espace souple, réactif, capable d'innovation clinique et organisationnelle, au service d'une politique publique résolument tournée vers la prévention, la fluidité des parcours et la convergence territoriale.

Ce rapport d'activité témoigne ainsi d'un service en mouvement, attentif aux transformations de son environnement institutionnel, soucieux d'interroger ses pratiques et déterminé à inscrire son action dans une logique d'amélioration continue. Il donne également à voir un collectif professionnel engagé, capable d'adaptation et porteur d'une vision claire : **faire de la MIP un levier stratégique au service de la cohérence et de l'efficience de la Protection de l'Enfance sur le territoire.**

CRAVAGEOT Y.

Directeur

2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

2.1 L'activité

	2023	2024	2025
Agrément (mineurs)	145	145	145
Capacité financée	145	145	145
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 97%)	26 100	26 100	26 100
Journées prévisionnelles	26 100	25 317	25 317
Journées réalisées	25 084	25 733	25 110
Ecart jours réalisées/prévisionnelles	- 1 016	416	- 207
Taux d'occupation	96,1%	98,6%	96,2%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	146	134	142

(*) Depuis 2024, le taux d'occupation est fixé à 98%, soit 25 578 journées

2.1 Mouvements (admissions et sorties)

A compléter

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement

Dans la nuit du lundi 18 au mardi 19/08/2025, les locaux du site de Riedisheim (SIE68/MIP) ont subi un dégât des eaux d'une ampleur exceptionnelle. L'incident trouve son origine dans une rupture de canalisation survenue au 2^e étage, dans les locaux du Service MIP. Cette rupture a entraîné un écoulement massif et continu durant plusieurs heures, provoquant des dommages majeurs depuis le deuxième étage jusqu'à la cave, rendant l'ensemble du bâtiment temporairement inutilisable.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts, les locaux ont été déclarés pour les 3/4 hors d'usage pour une durée indéterminée, nécessitant la mise en œuvre immédiate d'un Plan de Continuité d'Activité (Plan Bleu). La fin des travaux est réceptionnée le 24/12/2025.

Le SIE68/MIP s'est retrouvé au LERCHENBERG le 25/09/2025 pour la Réunion de Rentrée. L'occasion de revenir sur les perspectives 2025/2026 et de faire le bilan des actions et projets en cours. Octobre Rose reste un moment phare avec plus d'une trentaine de participants tous sites confondus (SIE68/MIP). Après un Fond de Rencontre haut en couleurs organisé le 03/10/2025, les enfants des professionnels ont été également mis à l'honneur avec un goûter organisé à l'occasion de la St Nicolas.

3.2 Focale sur l'action de l'établissements dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

Le Service MIP s'attache à travailler cette question à l'appui des rencontres partenariales organisées ponctuellement. L'objectif est d'appréhender au plus juste leurs actions et d'envisager leur place pendant ou après une MIP. Des rencontres au sein du service ou directement auprès des partenaires sont organisées en ce sens (**donner des exemples**).

3.3 Focale sur l'action de l'établissements sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Par sa mission le Service MIP n'engage pas d'action sur ce point. *Autonomie et santé* sont observés sous le prisme de l'investigation et déterminent, en partie, la manière dont il pourrait y avoir danger autour d'un enfant

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

L'innovation du service repose avant tout sur l'adaptation permanente et la créativité des professionnels, au cœur des rencontres avec les mineurs et leurs familles. À ce titre, **il ne s'agit pas tant d'innover au sens technique du terme que de créer les conditions favorables à la bonne exécution des mesures d'investigation** : mobilisation de traducteurs, mise en sécurité des personnes, organisation des temps de rencontre, et construction d'un cadre propice à l'émergence d'une relation éducative, malgré la temporalité contrainte propre aux MIP.

Ce positionnement souligne l'engagement constant des équipes dans des processus relationnels exigeants. Toute rencontre implique projection, mouvements transférentiels et contre-transférentiels, accueil d'histoires souvent lourdes et traumatiques, nécessité de prendre le recul indispensable à l'observation globale des situations. À partir de ces éléments, les professionnels élaborent une clinique fine et objectivée, permettant de formuler des analyses et des propositions d'accompagnement ajustées, construites, quand cela est possible, avec les familles.

Si cette dynamique constitue un facteur d'investissement et de stimulation professionnelle, elle suppose également la présence de garde-fous solides afin de prévenir l'usure professionnelle. Les Groupes d'Analyse de la Pratique (GAP), la disponibilité de l'encadrement, les temps collectifs et festifs, la dynamique d'équipe ainsi que les actions de formation concourent à soutenir une Qualité de Vie au Travail satisfaisante. Le DUERP vient formaliser et structurer cette démarche de prévention.

Enfin, le service s'est engagé, en fin d'année 2025, dans une démarche écoresponsable de collecte et de valorisation des déchets verts, en partenariat avec une entreprise locale. Ce dispositif permet l'acheminement de ces déchets vers une filière de transformation énergétique, inscrivant le Service MIP dans une dynamique concrète de responsabilité environnementale, en cohérence avec les enjeux contemporains de développement durable.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage de la démarche

La démarche qualité est pilotée par la Direction, en lien étroit avec le service dédié de la Direction Générale, et s'appuie sur un ensemble structuré de dispositifs : DUERP, CPOM, évaluation HAS et projet de service. Ces outils, loin de constituer des démarches indépendantes, forment un socle cohérent, transversal et complémentaire, au service de l'amélioration continue des pratiques professionnelles et de la qualité des prestations rendues aux familles.

Cette dynamique s'est formalisée de manière structurante lors de l'actualisation du projet de service, qui constitue désormais le cadre de référence de l'action institutionnelle. Elle marque une étape importante dans la consolidation d'une culture commune de la qualité, portée principalement par la Direction, dans un contexte organisationnel particulièrement contraint. Toutefois, le déploiement opérationnel d'une démarche qualité pleinement intégrée suppose un investissement renforcé en temps et en ressources humaines, afin d'en garantir la continuité, la lisibilité et l'appropriation collective.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Ces deux outils sont aujourd'hui mis en œuvre. SILAO est devenu le lieu de centralisation de toutes les informations concernant une mesure. Après un temps d'appropriation sur l'ensemble de l'année (le télétravail imposé par le dégât des eaux a forcé certainement son appropriation), SILAO est présentement un outil partagé et utilisé.

MS Qualité est alimenté régulièrement, c'est un outil de pilotage essentiel pour la direction. Il s'est avéré fort utile lors de l'Evaluation HAS qui, d'une certaine manière, a permis d'assurer de l'information supplémentaire sur son utilisation. Il s'agit d'une appropriation au long cours pour les équipes.

4.3 Bientraitance, éthique et prévention des risques de maltraitance


Dans le cadre de sa démarche qualité et de gestion des risques, le Service MIP s'appuie sur le Plan de Prévention des Risques de Maltraitance (PPRM) 2025–2029 de l'ARSEA, élaboré dans une logique participative et pleinement intégré aux pratiques professionnelles.

La diffusion du PPRM auprès des équipes, son appropriation progressive et son intégration dans les temps de formation, de supervision et d'analyse des pratiques renforcent la capacité du service à prévenir les situations de maltraitance, à repérer précocement les signaux faibles et à ajuster les postures professionnelles.

Le questionnement éthique : modalités, mise en œuvre et sensibilisation des équipes

Le questionnement éthique constitue un axe structurant des pratiques professionnelles du service. Il s'inscrit dans une dynamique continue, portée à la fois par l'encadrement et par les équipes, et repose sur plusieurs leviers complémentaires.

Il s'exerce tout d'abord au cœur de l'intervention éducative, à travers les entretiens avec les familles, les temps d'observation à domicile et les échanges interdisciplinaires. Les professionnels sont régulièrement amenés à interroger leurs postures, leurs hypothèses cliniques, ainsi que les effets de



leurs interventions dans un cadre administratif (mais souvent contraint), impliquant une vigilance constante sur le respect des droits, de la dignité et de la parole des personnes accompagnées.

Ce questionnement est structuré collectivement lors :

- des Groupes d'Analyse de la Pratique (GAP),
- des réunions cliniques interdisciplinaires,
- des temps de synthèse
- ainsi que dans les échanges quotidiens avec le cadre.

Ces espaces permettent d'élaborer les situations complexes, de soutenir les professionnels dans les enjeux transférentiels et contre-transférentiels, et de garantir une lecture plurielle et éthique des situations familiales.

Enfin, la sensibilisation des équipes est consolidée par des actions régulières de formation, notamment autour des droits des usagers, de la bientraitance, de l'éthique professionnelle, de l'interculturalité et des dynamiques familiales complexes. Cette articulation entre réflexion clinique, analyse collective et formation contribue à l'appropriation durable d'une culture éthique partagée.

Existence et déploiement d'une stratégie en matière de bientraitance

Le service déploie une stratégie structurée et formalisée en matière de bientraitance, pleinement intégrée à son projet de service et à ses pratiques professionnelles.

Cette stratégie repose sur :

- la Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- le livret d'accueil, remis systématiquement aux familles,
- les procédures internes encadrant les modalités d'intervention,
- et les outils d'information favorisant l'accessibilité, la compréhension et l'adhésion au cadre administratif
- des temps réguliers de formation sur les droits des familles, la bientraitance et la posture professionnelle,
- une dynamique réflexive collective, favorisant l'ajustement permanent des pratiques,
- et un pilotage de la direction, garant de la cohérence institutionnelle.

L'ensemble de ces éléments concourt à une culture partagée de la bientraitance, non seulement formalisée, mais surtout incarnée dans les pratiques quotidiennes.

Déclinaison et mise en œuvre du Plan de prévention des risques de maltraitance et de la Charte éthique et bientraitance

La déclinaison opérationnelle du Plan de prévention des risques de maltraitance et de la Charte éthique et bientraitance repose sur plusieurs actions concrètes et complémentaires.

Sur le plan organisationnel, ces référentiels sont intégrés :

- aux procédures internes,
- aux modalités d'accueil des nouveaux professionnels,
- et aux temps institutionnels d'information et de sensibilisation.

Sur le plan des pratiques, leur mise en œuvre se traduit par :

- une attention constante portée à la parole des personnes rencontrées,
- la recherche systématique de compréhension et d'adhésion,
- l'adaptation des outils d'intervention (recours aux interprètes, supports visuels, reformulation),

- et la traçabilité rigoureuse des échanges et décisions
- la présence du cadre lors des rencontres avec les familles dans des situations sous tension

Le service s'appuie également sur des **outils de prévention** :

- groupes d'analyse de la pratique,
- accompagnement managérial de proximité,
- démarche DUERP et prévention des risques psychosociaux, permettant de prévenir les situations de tension susceptibles de fragiliser les postures professionnelles.

4.4 Gestion des risques

• Gestion des évènements indésirables

La gestion des évènements indésirables s'inscrit dans une démarche globale de prévention, de vigilance et d'amélioration continue, pilotée par la Direction en lien avec les équipes.

Les professionnels sont sensibilisés à l'importance du repérage précoce des situations à risque, qu'il s'agisse de tensions relationnelles, de dysfonctionnements organisationnels, d'incidents lors des interventions à domicile ou de situations susceptibles d'impacter la sécurité des personnes accompagnées ou des professionnels.

Les évènements indésirables font l'objet :

- d'un signalement structuré,
- d'une analyse partagée,
- et, le cas échéant, de mesures correctives immédiates.

Cette analyse s'appuie sur les temps collectifs (réunions d'équipe, temps cliniques interdisciplinaires, échanges managériaux) afin de favoriser une lecture systémique des situations, d'identifier les facteurs contributifs et de prévenir leur récurrence.

L'évaluation HAS souligne la maturité des pratiques professionnelles en matière de prévention, notamment dans la capacité des équipes à anticiper les situations sensibles, à adapter leur posture et à mobiliser les ressources internes et partenariales nécessaires. Cette vigilance est renforcée par le recours à des outils spécifiques (traducteurs, médiations ethnocliniques, binôme, ajustements organisationnels), participant activement à la réduction des risques d'incompréhension, de rupture relationnelle ou de mise en difficulté des familles.

Sur l'année 2025, 1 évènement indésirable a été déclaré. Il relève de l'atteinte à l'intimité d'un homme sur sa compagne à l'occasion d'une visite à domicile.

• Gestion des plaintes et réclamations

La gestion des plaintes et réclamations n'est pas encore formalisée au sein du service. C'est un axe de développement prioritaire au regard de l'évaluation HAS prévue pour 2027.

• Autre aspects de la gestion des risques

Prévention des risques professionnels et DUERP

Le service s'inscrit dans une démarche active de prévention des risques professionnels, formalisée au sein du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), régulièrement actualisé.

Cette démarche intègre :

- les risques liés aux interventions à domicile,
- l'exposition aux situations émotionnellement éprouvantes,
- la charge mentale et la pression temporelle propres aux MIP,
- les risques psychosociaux,
- ainsi que les enjeux de sécurité des locaux et des déplacements.

Des actions concrètes sont mises en œuvre pour limiter ces risques :

- ajustement des organisations,
- soutien managérial de proximité,
- Groupes d'Analyse de la Pratique,
- temps collectifs de régulation,
- formations ciblées,
- mise à disposition d'outils adaptés.

Prévention des risques relationnels et cliniques

La gestion des risques intègre également une forte dimension clinique et relationnelle. Le recours à la pluridisciplinarité, aux analyses croisées, aux médiations ethnocliniques et à l'interprétariat constitue un levier central de prévention des situations de malentendu, de conflit ou de rupture de lien.

Cette vigilance permanente permet :

- de sécuriser les parcours d'investigation,
- de préserver la qualité du lien avec les familles,
- et de garantir des analyses cliniques objectivées, distanciées et argumentées.

c) Pilotage global du risque

La Direction assure un pilotage transversal de la gestion des risques, articulant :

- exigences réglementaires,
- sécurité des personnes,
- qualité des pratiques,
- prévention de l'usure professionnelle,
- et cohérence institutionnelle.

Ce pilotage s'inscrit pleinement dans la démarche d'amélioration continue, nourrie par les enseignements de l'évaluation HAS, les retours d'expérience du terrain et les dynamiques partenariales.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Le fonctionnement du Service MIP repose sur un ensemble de documents socles structurants, garants de la cohérence institutionnelle, de la qualité des pratiques professionnelles et du respect des droits des personnes accompagnées. Ces référentiels constituent le cadre commun de l'intervention, partagé par l'ensemble des professionnels et régulièrement actualisé.

Les principaux documents socles du service sont :

- le projet de service,
- le règlement de fonctionnement,
- le livret d'accueil,
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- la charte éthique et bienveillance,
- le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP),
- ainsi que les procédures internes et protocoles organisationnels.

Le plan de Prévention des Risques de Maltraitance est à créer. Il s'agit là aussi d'un axe prioritaire de développement.

4.6 Mise en œuvre du plan d'action suite à l'évaluation HAS

Le Service MIP n'a pas mené d'évaluation HAS.

4.7 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Si le Service MIP n'est pas engagé dans l'accompagnement, l'orientation des familles et la bonne compréhension de leur situation suggèrent toutefois des formations et des rencontres partenariales régulières.

En 2025, le focus a été mis à nouveau sur le Droit de la Famille. Une première journée de formation a été organisée en 2023, puis en 2024, et est désormais une formation fil-rouge : elle est organisée chaque année dans une visée d'actualisation des informations.

Dans la même dynamique une journée de formation sur le Droit des Etrangers a été organisée. Il s'agit ici aussi d'une formation fil-rouge qui sera proposée d'une année pour l'autre.

Le service est accompagné par le CIDFF pour ces formations.

La Maison de la Protection de la Famille est désormais un partenaire actif et a été invité lors de la Réunion Générale du mois de septembre 2025. Des réunions de travail ont été organisées en amont les 11/03/2025 et 18/03/25 (Site de Colmar et Service MIP).

A cette heure et afin d'objectiver la manière dont la qualité de l'accompagnement (dans sa définition la plus large) est mise en œuvre au sein du Service MIP, voici les axes saillants, spécifiques et singuliers de nos actions :

- La dimension pluridisciplinaire
- La dimension de l'analyse collective (synthèses, soutien technique des cadres, dynamique d'équipe repérée comme soutenance par les professionnels...)
- La clinique (qui est une forme de personnalisation de l'intervention) des professionnels qui sont formés à faire, à partir de leurs observations, des analyses étayées, objectivées (à partir de champs théoriques notamment)
- La qualification et l'expérience de l'équipe
- Le nécessaire travail en termes d'éthique professionnelle (garantir une fonction d'investigation et non d'accompagnement, recherche d'objectivité, absence de jugement, respect de l'intimité, de l'intégrité, de la sécurité des personnes...)
- La mise en place d'un cadre de travail permettant l'analyse (environnement *capacitant* avec des jeux, une qualité d'accueil, une ambiance propice à la conversation...)
- Le déploiement du numérique et la sécurisation des données (SILAO)

- La structuration et la qualité indispensable concernant le contenu des écrits professionnels (et par extension la structuration de l'ensemble de la mesure par des temps et des instances dédiés)
- La mise en œuvre d'une mesure orientée vers **l'intérêt supérieur de l'enfant** et qui peut être aussi en tant que telle une mesure de prévention de la maltraitance
- La possibilité laissée aux personnes qui sont l'objet de l'investigation de prendre conscience de leur situation et de réagir (conscientisation, activation des capacités d'autonomie, ...).
- Notre attention portée à l'environnement s'inscrit dans les recommandations éducatives héritées de la psychothérapie institutionnelle : **l'espace institutionnel comme lieu d'exemplarité**, facilitant l'observation et les opportunités éducatives.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI		1	1	4	1.50	0	0.20
CDD temporaire		0	0		0	0	0
CDD remplacement		0	0	0	0	0	0
Contrats aidés		0	0	0	0	0	0
Maitres		0	0	0	0	0	0
TOTAL		1	1	4	1.50	0	0.20

6. CONCLUSION

L'année 2025 aura illustré la capacité du Service MIP à maintenir la continuité de ses missions dans un contexte organisationnel particulièrement contraint, notamment à la suite du dégât des eaux ayant affecté les locaux de Riedisheim. Cet épisode a mis en évidence la solidité du collectif professionnel et la capacité d'adaptation des équipes.

Au quotidien, les professionnels poursuivent un travail d'investigation exigeant, fondé sur l'observation, l'analyse collective et la recherche d'une compréhension fine des situations familiales. Cette rigueur constitue un appui essentiel pour éclairer les décisions des autorités compétentes et contribuer à la prévention des situations de danger pour les mineurs.

Dans un environnement institutionnel en évolution, le service continuera d'inscrire son action dans une dynamique d'amélioration continue, attentive à la qualité des pratiques, à la coopération partenariale et aux enjeux de protection de l'enfance sur le territoire.